

TERMES DE REFERENCES

Analyse des textes réglementaires régissant la gestion des boues de vidange à Madagascar et leurs applications, en vue de formuler des recommandations.

1. Contexte

Dans le cadre de ses activités, le réseau Ran'Eau anime des groupes de travail ouverts aux acteurs fortement impliqués sur une problématique du secteur Eau Assainissement et Hygiène (EAH) à Madagascar. Un suivi de la thématique sera réalisé entre les différentes réunions du groupe. Les travaux pourront servir de base à la production des fiches et/ou cahiers techniques ou d'un document de diagnostic, voire à émettre des recommandations qui pourront être portées en leurs noms par les membres.

Actuellement ces groupes de travail sont devenus un espace d'échange, d'information mais aussi de capitalisation des projets. Différentes notes techniques sur des thématiques spécifiques sont ainsi produites afin de faire avancer les réflexions et démarches à mettre en œuvre pour améliorer le secteur EAH.

La gestion des boues de vidange représente un enjeu majeur à Madagascar. L'utilisation majoritaire de fosses septiques et fosses perdues ne favorisent pas la gestion et l'évacuation de ces boues, favorisant les recours à la vidange manuelle, à l'enfouissement ou au déversement dans les eaux de surfaces. Face à ces enjeux, de nombreux acteurs travaillant en zone urbaine ont développé des services formels de vidange hygiénique et de traitement des boues. Pour favoriser le partage d'expériences en la matière, ces acteurs se sont regroupés dans un groupe de travail sur la gestion des boues de vidange animé par le réseau Ran'Eau.

Ce groupe de travail souhaite traiter des aspects et cadres réglementaires afin d'identifier les différents textes, leurs contenus et applications en vue d'identifier les éventuels manques et de faire émerger des recommandations pour favoriser une amélioration de la gestion des boues de vidange à Madagascar.

En ce moment, le SAMVA et WSUP, en collaboration avec le Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH), travaillent sur la production d'une synthèse du cadre réglementaire en vigueur (principalement sur le milieu urbain et à Antananarivo) en vue de réaliser une mise à jour de ces textes. Ce travail, débutant sur la revue de la convention SAMVA – CUA, devrait être finalisé fin octobre pour une validation et une mise à jour de certains textes d'ici fin novembre. Il constituera une base pour l'analyse des textes réglementaires concernant la gestion des boues de vidange en zone urbaine.

Afin de produire une note globale incluant zone urbaine et zone rurale, le réseau Ran'Eau souhaite faire appel à une consultance pour la réalisation d'une étude plus large, se basant sur les travaux réalisés par le SAMVA et WSUP.

2. Objectifs de l'étude

Cette étude doit suivre les travaux de compilation et de mise à jour des textes réalisés par WSUP et le SAMVA, tout en élargissant le travail effectué à l'ensemble des zones urbaines afin d'englober Antananarivo et les grandes villes de Madagascar. L'étude devra également reproduire cette démarche de compilation et d'analyse aux petits centres urbains (correspondant aux villes moyennes avec un fort essor démographique), puis aux zones rurales. Elle doit aboutir à la production d'une synthèse de la

règlementation existante sur la gestion des boues de vidange à Madagascar, leur application en zones urbaines et rurales, et faire émerger des conclusions générales et des recommandations sur les textes et leurs applications.

Ainsi cette étude, dans la réalisation de l'état de lieu et de l'analyse de la réglementation, doit suivre le découpage suivant :

- Antananarivo et grands centres urbains
- Petits centres urbains
- Zones rurales

La présente étude a pour objectif de :

- Établir un état des lieux de la réglementation en vigueur à Madagascar (en zones rurales et urbaines en distinguant les grands et les petits centres urbains) sur la gestion des boues de vidange, en s'appuyant sur les travaux réalisés par SAMVA et WSUP concernant Antananarivo ;
- Détailler la mise en œuvre de ces textes en zones urbaines et rurales ;
- Analyser ces résultats afin de faire émerger des recommandations et propositions en vue d'améliorer l'environnement du secteur de la gestion des boues de vidange.

3. Activités à réaliser

Objectifs spécifiques de l'étude	Activités	Personnes concernées
1. Etat des lieux de la réglementation sur la gestion des boues de vidange en zone urbaine (grands et petits centres)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventaire, consultation des textes en vigueur ✓ Suivi, compilation et résumé des travaux réalisés par le SAMVA et WSUP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorités nationales et locales ▪ Partenaires techniques et financiers du sous-secteur ▪ ONG, Association, Entreprises et bureaux d'étude concernés ▪ SAMVA et WSUP
2. Etat des lieux de la réglementation sur la gestion des boues de vidange en zone rurale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventaire, consultation des textes en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorités nationales et locales ▪ Partenaires techniques et financiers du sous-secteur ▪ ONG, Association, Entreprises et bureaux d'étude concernés
3. Application des cadres et textes règlementaires en zone urbaines et rurales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des autorités en charge et acteurs de la mise en œuvre de cette réglementation ✓ Consultation des autorités et acteurs du secteur ✓ Effectuer des descentes et interviews sur terrain en vue de s'informer des méthodes de gestion des boues de vidange auprès des acteurs du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorités nationales et locales ▪ ONG, Association, Entreprises concernées

<p>4. Propositions de recommandations en vue d'améliorer les cadres et textes réglementaires relatifs au secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Confrontation de l'analyse des cadres sectoriels et réglementaires aux conditions et réalités sur terrain ✓ Identification de cadre/ textes manquants et barrières à l'application ✓ Analyse des témoignages des acteurs du secteur et compilation de leurs propositions 	
--	--	--

4. Résultats attendus

Rapport d'étude reprenant :

- Le compte rendu des actions menées et méthodologies employées ;
- Une synthèse des cadres réglementaires nationaux et régionaux concernant la gestion des boues de vidange à la fois en zones urbaines (en distinguant les grands et petits centres urbains) et en zones rurales ;
- Un état des lieux/analyse de l'application de ces textes sur le terrain : en zones urbaines et rurales ;
- Des recommandations pour l'amélioration de l'environnement réglementaire du secteur de la gestion des boues de vidange à Madagascar, prenant en compte les spécificités rurales et urbaines.

5. Offre technique et financière :

- Une proposition technique comprenant : la compréhension des termes de références ; le plan de travail, la méthodologie, le chronogramme des activités et le CV du consultant en mettant en exergue les expériences similaires à la présente prestation.
- Une proposition financière détaillée et ventilée par activités et prenant en compte l'ensemble des dépenses engendrées pour la réalisation de la mission. Si le montant demandé est supérieur au budget disponible, le réseau Ran'Eau se donne le droit de refuser le dossier de candidature.

6. Calendrier prévisionnel :

- 15 jours : analyse des textes réglementaires (zones rurales + urbaines) ;
→ Présentation d'une première synthèse à l'équipe Ran'Eau, et identification des éventuels approfondissements/réorientations nécessaires suite aux résultats ;
- 23 jours : analyse des applications terrains ;
→ Restitution primaire et premiers retours des analyses terrains auprès de l'équipe Ran'Eau et des membres restreints du groupe de travail, et identifications des éventuels approfondissements nécessaires avant rédaction du document ;
- 7 jours : rédaction, analyse et identification des recommandations ;
- Restitution primaire à l'équipe de Ran'Eau et au groupe de travail avant la rédaction ;
- Première version des résultats de l'étude à remettre **45 jours** après le début de l'étude ;
→ Réunion avec l'équipe de Ran'Eau pour valider les résultats et rendus de l'étude (lors de cette réunion l'équipe Ran'Eau se garde le droit de demander aux prestataires de revoir/préciser les résultats de l'étude menée).

Les offres technique et financière sont à envoyer par mail, **avant le 6 octobre 2018**, aux adresses suivantes : bouteloup@pseau.org et lea@cite.mg.